

**Concours national de gardien de la paix**  
**SECOND CONCOURS (INTERNE)**  
**À AFFECTATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE**  
**(RÉSERVÉ AUX CADETS, ADS ET GAV EN ACTIVITÉ)**

**Session du 17 septembre 2019**

Après avoir été complétés et signés, les documents suivants devront être transmis, le **16 juillet 2019 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi), au Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur ou au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police dont vous relevez géographiquement. (cf. adresses ci-jointes en annexe)

**RAPPEL :**

**POUR LES ADS ET GAV / VOUS DEVEZ ÊTRE IMPÉRATIVEMENT EN ACTIVITÉ DEPUIS PLUS D'UN AN (SCOLARITÉ COMPRISE) A LA DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES.**

Les pièces justificatives devront impérativement être fournies après les épreuves orales d'admission.

**ATTENTION** : La vérification des conditions de participation n'intervenant qu'après les résultats définitifs, s'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé même si le jury a prononcé votre admission (article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).

**POUR VOTRE INFORMATION :**

**SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE (C'EST-À-DIRE REÇU AUX ÉPREUVES ÉCRITES)**

**VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT, EN VUE DES ÉPREUVES D'ADMISSION, CONSTITUER UN DOSSIER PROFESSIONNEL DONT LE MODÈLE TYPE SERA TÉLÉCHARGEABLE SUR LES SITES INTERNET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR « lapolicenationalerecrute.fr ou devenir-policier.fr », DÈS LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ADMISSIBILITÉ.**

**UNE FOIS RENSEIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES, VOUS DEVREZ LE REMETTRE EN 3 EXEMPLAIRES, LE JOUR DE L'ÉPREUVE ORALE AU(X) PERSONNEL(S) DES SGAMI/SGAP**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Timbre de l'administration

CANDIDATURE A L'EMPLOI DE :

**GARDIEN DE LA PAIX**

**SECOND CONCOURS NATIONAL  
AFFECTATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE**

Session du : **17 septembre 2019**

**MATRICULE** : .....

**ETAT CIVIL**

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom (en lettres capitales ; pour les femmes, nom de jeune fille) : .....

Prénoms (souligner le prénom usuel) : .....

Nom marital (pour les femmes mariées, veuves ou divorcées) : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

**ADRESSE PERSONNELLE**

N° : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Localité : ..... Pays : .....

Numéros de téléphone personnels : .....

**Adresse électronique (MENTION OBLIGATOIRE)**: .....@.....

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

A.D.S. :

A.D.S. ex CADET :

G.A.V. :

Affectation actuelle (préciser l'administration d'emploi, la direction, le service, l'adresse postale, le n° de téléphone et éventuellement votre adresse électronique) :

.....  
.....  
.....

Date d'entrée en école dans la police nationale ou la gendarmerie nationale : ...../...../.....

A.D.S. ex CADET : Votre date d'entrée en école au titre de la scolarité CADET : ...../...../.....

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Diplôme le plus élevé obtenu ou niveau d'études : .....

.....

.....

## EPREUVE ORALE FACULTATIVE – VOTRE CHOIX DE LANGUE

Vous pouvez opter pour l'épreuve facultative de langue et cocher ci-dessous la case correspondante à votre choix. Si vous choisissez une langue, ce choix devient définitif, vous ne pourrez plus en changer postérieurement à la clôture des inscriptions.

- allemand
- anglais
- espagnol
- italien

**Je déclare être informé(e) de la diffusion sur Internet, en cas de réussite, des listes d'admissibilité, de pré-admission et d'admission comportant mes noms et prénoms.**

**Je prends acte que si je suis lauréat du second concours national à affectation régionale Île-de-France, je serai affecté(e) dans cette région pendant une durée minimale de 8 ans à compter de ma nomination en qualité de stagiaire. Ce choix est définitif et irréversible.**

**Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et me déclare averti(e) que toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission au concours.**

Fait à ....., le

*signature,*

## **SECOND CONCOURS / PIÈCES A FOURNIR**

### **➤ ADJOINT DE SÉCURITÉ – EX- CADET DE LA RÉPUBLIQUE**

LES CANDIDATS **ADMIS** DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR :

- la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité **ou du passeport ou de toutes pièces permettant de justifier de son identité (cf article 1 de l'arrêté du 12 décembre 2013)**
- la photocopie, pour les candidats âgés de moins de 25 ans :
  - du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
  - ou
  - du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
  - ou
  - de l'attestation provisoire de participation à la JAPD ou JDC
- la copie de l'attestation de fin de scolarité qui apparaît dans le livret de scolarité (pour les ex-cadets)
- une attestation de leur chef de service indiquant qu'ils sont en activité au jour des épreuves écrites et qui, à cette date, ont une année de service en cette qualité – scolarité comprise. (pour les ADS)

NB : Les anciens cadets, qui n'étaient pas adjoint de sécurité, ne rentrent pas dans le champ d'application du texte.

### **➤ GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE**

LES CANDIDATS **ADMIS** DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR :

- la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité.
- la photocopie, pour les candidats âgés de moins de 25 ans :
  - du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
  - ou
  - du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
  - ou
  - de l'attestation provisoire de participation à la JAPD ou JDC
- une attestation de leur chef de service indiquant qu'ils sont en activité au jour des épreuves écrites et qui, à cette date, ont une année de service en cette qualité – scolarité comprise.

**ADRESSES UTILES POUR ENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION  
POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIEN DE LA PAIX**

**LE BUREAU DU RECRUTEMENT DONT VOUS DÉPENDEZ EST FONCTION DE VOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE. AUSSI, SELON VOTRE DÉPARTEMENT, VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER A L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSOUS ET CE, DANS LE DÉLAI LÉGAL.**

. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR :

VOTRE DÉPARTEMENT	ADRESSE DE VOTRE BUREAU DU RECRUTEMENT
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	<b>SGAMI SUD-OUEST :</b> Bureau du recrutement – 89 Cours Dupré de Saint-Maur – BP 30091 33 041 BORDEAUX cedex
09-11-12-31-32-46-65-81-82	<b>Délégation Régionale du SGAMI SUD:</b> ZI en Jacca – 4 Chemin de Bordeblanque – BP 30321 31 776 COLOMIERS cedex
02-59-60-62-80	<b>SGAMI NORD :</b> Bureau du recrutement – Cité administrative – Rue de Tournai - 59 012 LILLE cedex
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	<b>SGAMI SUD-EST :</b> Bureau du recrutement – 215 Rue André Philip – 69 421 LYON CEDEX 03
04-05-06-13-20-30-34-48-66-83-84 2A-2B	<b>SGAMI SUD :</b> Bureau du recrutement – 299 chemin de Sainte-Marthe – 13 313 MARSEILLE cedex 14
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88-21- 25-39-58-70-71-89-90	<b>Délégation Régionale du SGAMI EST :</b> Bureau du recrutement - 6-8 rue de Chenôve - BP 31818 21 018 DIJON CEDEX
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44- 45-49-50-53-56-61-72-76-85	<b>SGAMI OUEST :</b> Bureau du recrutement – 30 Rue du Mûrier – BP10700 – 37 542 SAINT CYR SUR LOIRE cedex
75-77-78-91-92-93-94-95	<b>SGAMI POUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS</b> Bureau du recrutement – Préfecture de police – 9 Boulevard du Palais – 75 195 PARIS cedex 04

. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE (S.G.A.P) DE :

<b>GUADELOUPE</b>	Bureau des concours – Hôtel de Police – Allée Maurice Micaux – BP 466- 97 108 BASSE TERRE
<b>GUYANE</b>	Bureau du recrutement – Avenue Gustave Charléty- BP 5005 – 97 305 CAYENNE cedex
<b>MARTINIQUE</b>	Bureau du recrutement – 80 rue de la République- BP 652 – 97 263 FORT DE FRANCE cedex
<b>MAYOTTE</b>	Bureau du recrutement – Rue de la Batterie -BP 448 – 97 610 DZAOUZDI cedex
<b>NOUVELLE CALÉDONIE</b>	Bureau du recrutement – 9 bis Rue de la République – BP C5 - 98 844 NOUMEA cedex
<b>POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	Bureau du recrutement – Sainte Amélie – DICOM – BP 21391 – 98 713 PAPEETE - TAHITI
<b>RÉUNION</b>	Bureau du recrutement – 133 Rue Jean Chatel – BP 900 – 97 400 SAINT DENIS cedex
<b>SAINT-PIERRE ET MIQUELON</b>	Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon – Place du Lieutenant Colonel PIGEAUD – BP 4200 – 97 500 ST PIERRE ET MIQUELON cedex
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>	Les résidents de WALLIS ET FUTANA peuvent s'adresser au SGAP de Nouvelle Calédonie